**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL DU 30 Juillet 2018**

Début de séance : 20h00

**Présents :** DELACOUR Marie, NOEL Robert, PUYMEGE Robert**,** PIRES Henri,

 PAUL Annie, ANTUNEZ Kevin, USSEL Franck

**Absents Excusés :** CHAUVIN Christian

***1/ Désignation du secrétaire de séance.***

 DELACOUR Marie est désignée.

***2/ Vérification des bornes incendies :***

Madame le maire informe que le SDIS ne faisant plus les contrôles des bornes incendie,

2 décisions sont à prendre :

* Confier la vérification à une société X
* Choisir quand sera réalisé ces contrôles

En effet, la vérification doit avoir lieu, soit dans son intégralité tous les 3 ans soit par tiers chaque année ou soit dans son intégralité et de manière quinquennale après avis de M. le Préfet de Meurthe et Moselle.

Le conseil décide à l’unanimité de confier ces contrôles à la CCBPAM de façon triennale. Selon ce programme la prochaine vérification prévue pour notre commune se fera en 2019.

***3/ VILLEVAUX***

Nous avons reçu récemment un courrier du préfet qui autorise la modification du cours du ruisseau.

Rogéville et Gezoncourt s’y opposent pour des raisons techniques et d’intérêt environnemental et font un recours amiable auprès du Préfet.

Ils s’engageraient éventuellement vers une procédure administrative et même si besoin pour une invalidation de l’exécution du testament, car les objectifs décrits par Mr Husson n’ont pas été observés.

Le conseil décide de s’associer avec Rogéville et Gezoncourt pour un recours amiable mais sans procédure judiciaire.

***4/ Route du Chauffour***

En réponse à la lettre remise le 19/07/2018 par Mr Noël Jérôme habitant route du chauffour

* La Stabilisation des berges n’a pas été prévue lors de la réalisation des travaux de réfection de la route donc à voir prochainement en fonction de la nature des problèmes.
* Sécurité/Vitesse des panneaux plus contraignants que la réglementation ont été posés et sont très visibles depuis l’arrivée de Griscourt ou de la D10.

Ils doivent être observés.

***5/ Aménagement d’aires de stationnement***

Une étude va être menée pour donner au pourtour de la place, plus de surface pour les voitures.

Elle devrait reprendre les plans initiaux qui n’ont pas été suivis.

***5/ Pouvoirs du Maire :***

Suite au sinistre causé par l’employé communal sur la lunette arrière d’une voiture en stationnement lors de travaux de tonte et afin de pouvoir faire prendre en charge le coût de la réparation par l’assurance, le conseil décide à l’unanimité de donner pouvoirs au maire de passer les contrats d'assurance et à accepter les indemnités de sinistre et ce à hauteur de 5000€ afin d’être prévoyant lors d’éventuels besoins.

***6/ Questions Diverses :***

* Travaux d’isolation des appartements qui ne sont pas ou mal isolés : à prévoir courant octobre la pose de laine de verre sous le toit par les conseillers.
* Panneaux de Signalisation des rues du bas du village en octobre également.
* Ecole de Rogeville :

 67 inscriptions ont été enregistrées pour 2018/2019 équivalent à l’année précédente.

Le périscolaire du midi est maintenu, en revanche pas de périscolaire les matins ni les soirs en raison du coût et du nombre insuffisant d’inscriptions (seulement 2/3 certains jours).

* Point sur la fibre Optique

Une explication a été demandée à la région sur le décalage du programme pour les communes prioritaires.

Des raisons techniques ont été évoquées (rien de nouveau par rapport au programme initial).

La première période triennale débuterait en 2019 et serait de 2 ans !

L’installation de la fibre dans les communes prioritaires se ferait parallèlement à l’installation dans les agglomérations plus importantes. Pour nous ce serait après Pont-à-Mousson.

Compte tenu de ces nouvelles données scientifiques (période triennale de 2 ans et parallelisme-lignes qui se suivent-un recours a été effectué auprès des décisionnaires.

* Assainissement

Les études préliminaires se terminent elles ont mis en évidence des problèmes sur le tuyau de transfert en zone de captage rapprochée.

L’agence de l’eau malgré tout (problèmes techniques, sécurité sanitaire, ancienneté du dossier) ne fait pas entrer notre projet dans les plans 10 et 11 (selon l’arrêté du Préfet).

Compte tenu de ces éléments et de l’incohérence avec les règles d’urbanisme un recours auprès du sous-préfet est envisagé.

 -Vitesse de circulation en Meurthe et Moselle

Un arrêté du Préfet vient de réduire de 20km/h la vitesse de circulation sur les routes et autoroutes et jusqu’à nouvel ordre ; avec une vitesse minimale de 70km/h.

***L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h15.***